

Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2024 – 023

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 30 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 21 mai, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de mai.

Membres en exercice : 17		Secrétaire de séance : Luc GUILLAUME
Présents : 16	Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Christine TREDANT	
Absents : 1	Damien SCHELL	
Procurations : 1	Damien SCHELL donne procuration à Brigitte MAIRE	
Ayant pris part au vote : 17	Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	

Délibération n°2024 – 023 :

Objet : modification du tableau des effectifs communal

Le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif et les conditions d'exercice des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame Isabelle COULOT, ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 29 heures par semaine (cycle annuel), a demandé sa retraite à compter du 1^{er} octobre 2024.

C'est pourquoi, il est nécessaire de créer au tableau des emplois un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 29 heures par semaine (cycle annuel) afin de recruter sa remplaçante. Afin de permettre une passation entre les deux employées, il est proposé de créer ce poste à la date du 30 août 2024, date de la prérentrée de l'école maternelle arc-en-ciel.

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide de créer le poste suivant au tableau des effectifs à compter du 30 août 2024 :

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Quotité	
sociale	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet	29 h / sem.

Effectif sur ce grade avant la création de poste : 0 – Effectif sur ce grade après la création de poste : 1.

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

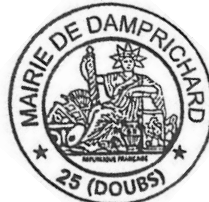
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 31/05/2024

ID : 025-212501936-20240530-2024_023-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :